

LE CYBERHARCELEMENT CHEZ LES 10-14 ANS

Objectif : Réalisation d'un constat et étude de l'impact du cyberharcèlement chez les 10-14 ans.

Méthodologie d'enquête : Réalisation d'un questionnaire quantitatif et qualitatif, diffusé auprès de 74 collégiens avec 63 retours, exploitation des données.

Limites : Panel réduit suite à des désistements de collèves pour la diffusion de nos questionnaires.

Quelques chiffres nationaux *

- 10 ans 1^{er} téléphone portable
 - 70% ont des réseaux sociaux
 - 83% sans contrôle parental
 - 21% cyberharcelés
- * *Enquête e-enfance 2021*

Définitions des élèves

méchanceté
PHOTOS répétitions
dénigrer embêter
harceler moqueries
insultes
Réseaux sociaux violence

Enquête qualitative et quantitative

Résultats : 16% de victimes - 6% de cyberharceleurs
27% confrontés directement ou indirectement (aidants/témoins)



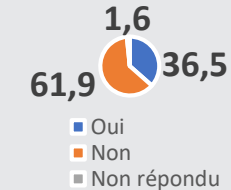
Profil des victimes

12,3 ans	Age moyen
60%	Filles
62%	Menaces, insultes

Chiffres

100%	sont / ont	Equipés en numérique
93%		Inscrits réseaux sociaux
99%		Sensibilisés
97%		Connaissance de la Loi
0%		Porté plainte

CONTRÔLE PARENTAL (%)



Préconisations

- Inciter au dialogue
- Sensibiliser les parents au contrôle et l'enfant au signalement
- Rôle des professionnels de l'éducation nationale et de la santé : prévention et dépistage
- Travail en réseau
- Inciter à porter plainte



Le cyberharcèlement

« Acte agressif intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. »
(Selon le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse)

Les formes

- Intimidation, menace, insulte, moquerie, rumeur en ligne
- Piratage de compte, usurpation d'identité
- Publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture

Les impacts

- Social : isolement
- Comportemental : colère / agressivité / addiction
- Scolaire : échec
- Physique : perte de poids / trouble alimentaire / trouble du sommeil
- Psychologique : repli sur soi / syndrome dépressif / automutilation / suicide

Responsabilité (art. du code pénal 222-33-2)

- Cyberharceleur mineur : 12 à 18 mois de prison et 7500 euros d'amende
- Cyberharceleur majeur : jusqu'à 3 ans de prison et 45000 euros d'amende

« Certains clics sont pire que des claques »

www.cdj06.fr

« ET SI L'AUTRE C'ETAIT TOI ? PROTEGE TES POTES » - Issu d'un questionnaire d'élève

